

Commune de Saint-Galmier

LISTE DES DELIBERATIONS

PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DENIS, Maire :

- Adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 15 novembre 2023.
- Approuve à la majorité (23 voix Pour – 5 voix Contre – 1 abstention) l'acquisition d'une parcelle – site de la Rose des Vents.
- Approuve à l'unanimité les créations de postes.
- Approuve à l'unanimité la désignation des délégués au sein des organismes et commissions.
- Approuve à l'unanimité la réservation d'une table pour les courses hippiques 2024
- Approuve à l'unanimité la convention pour la transmission électronique des actes avec la Préfecture
- Approuve à l'unanimité la convention de réservation de logements en flux avec Alliage Habitat.
- Approuve à l'unanimité le financement de l'école privée Saint Joseph - Sainte Stéphanie sous contrat d'association – année 2023
- Approuve à l'unanimité la convention de partenariat et d'objectifs lecture publique avec le département de la Loire
- Approuve à l'unanimité la convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association au jardin des livres
- Approuve à l'unanimité la subvention exceptionnelle à l'association des éleveurs de chevaux de trait de la Loire
- Approuve à l'unanimité la décision modificative n°3 – budget commune 2023
- Approuve à l'unanimité les travaux en régie - année 2023

- Approuve à l'unanimité la neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées – année 2023
- Approuve à l'unanimité l'engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024
- Approuve à l'unanimité le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024
- Prend acte des décisions du maire.

Le Maire,
Philippe DENIS.



Affiché et mis en ligne le 18 décembre 2023